

commencent à se livrer intensément à la pêche sur la côte atlantique et sur la côte ouest du Canada.

• (1600)

Je sais que je devrais aborder beaucoup d'autres questions. J'ai dit que l'auteur de la pollution devrait en payer les dommages. Toutefois, nous lui donnerons le temps de dépolluer. Celui qui construira une nouvelle usine devra respecter immédiatement les nouvelles normes. Dans le cas des vieilles usines, il lui faudra peut-être des années pour installer l'outillage et les appareils de traitement nécessaires. Évidemment, la remarque s'applique à l'industrie des pâtes et papiers dans l'ensemble du Canada. Notre pays compte environ 150 papeteries, dont plusieurs sont considérables, et certaines des plus grandes de leur genre dans le monde. Elles ne sont pas toutes modernes, ni toutes situées dans les endroits les plus appropriés. Si, du jour au lendemain, nous les forçons à résoudre leur problème de pollution, ou du moins à respecter les normes que nous avons établies pour les nouvelles usines, elles fermeraient leurs portes. Dans les circonstances actuelles, où l'emploi a tant d'importance, et constitue peut-être la question la plus grave pour le gouvernement, nous devons procéder lentement et placer les emplois au-dessus de la suppression de la pollution. Nous devons être francs et admettre cette nécessité, face au pays. Le temps résoudra nos problèmes. Au moment opportun, nous encouragerons certainement ces papeteries à respecter les normes que la majeure partie de l'industrie reconnaît comme raisonnables, appropriées et pas trop onéreuses dans les circonstances.

A cet égard, je dirais que les États-Unis, par exemple, adoptent actuellement nos nouvelles normes, et sans les modifier, à l'égard de l'industrie des pâtes et papiers. Sans aucun doute, ils adopteront certaines de nos autres normes. Nous en avons également établi dans le cas d'usines de chlore et de soude caustique qui déversaient des effluents contenant du mercure. Le mercure a été récupéré, après traitement des effluents, et il ne pollue plus nos cours d'eau. On pourrait mentionner d'autres exemples. Nous sommes fiers de voir d'autres pays marcher sur nos pas. Par ailleurs, nous apprenons d'eux et nous nous réjouissons de certains succès qu'ils ont remportés dans la lutte contre la pollution.

Je pourrais énumérer huit mesures législatives d'envergure que nous avons adoptées depuis deux ans à l'égard de la pollution. Je pourrais dresser la liste de réalisations très importantes dont, j'en suis sûr, les Canadiens pourront toujours être fiers. Qui, par exemple, aurait pensé il y a cinq ou six ans qu'on en serait venu à un accord bien précis avec les États-Unis pour nettoyer les Grands lacs. Nous y sommes parvenus. Je suis confiant qu'il sera signé sous peu. Il réalise nos objectifs nationaux dans le domaine des eaux et fera du lac Érié un lac où le poisson pourra survivre et se multiplier. Il deviendra un lac où on pourra se baigner et dont on pourra boire l'eau sans crainte d'attraper des maladies. C'est un accord d'une importance et d'une ampleur étonnantes qui met en jeu des milliards de dollars. Je le répète, c'est un accord qui vise à nettoyer le grand réseau d'eau qui draine le centre industriel de l'Amérique du Nord. Il assurera le nettoyage de ce réseau avant le milieu des années 70. Inutile de vous dire que nous essaierons d'améliorer les termes de l'accord avec le temps. Toutefois, monsieur l'Orateur, cet accord est en soi une réalisation très importante.

[L'hon. M. Davis.]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir les propos du ministre sur la diminution de la pollution. C'est avec plaisir également que j'appuie la motion du député de Kootenay-Ouest (M. Harding). C'est le moment ou jamais pour le Canada d'établir des normes qualitatives nationales pour l'air, l'eau et le sol.

Le ministre nous a parlé des subventions accordées aux municipalités pour l'établissement d'usines de traitement des eaux usées, etc. La Société centrale d'hypothèques et de logement a servi d'intermédiaire. Les fonds mis à la disposition des municipalités sont minimes par rapport aux besoins. Le programme préconisé par le député de Kootenay-Ouest, dans sa motion, a autrement d'ampleur que celui qui est mis en œuvre par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le ministre a raison néanmoins de dire que 25 p. 100 des prêts ou fonds destinés au traitement des eaux usées, etc. sont défalqués ou annulés lorsque les municipalités remplissent les conditions exigées.

La motion à l'étude ne diffère pas tellement de celle du député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander), présentée en 1970. Un débat s'était alors engagé sur la question de la pollution. Le ministre ne se trompe pas non plus en disant que plusieurs mesures législatives sur la pollution ont été établies depuis lors. Le ministre nous a parlé également des buts ou objectifs nationaux dans ce domaine. Si ces objectifs, normes ou buts existent, les usines de fabrication du Canada, l'industrie en général et les Canadiens qui utilisent les lacs et les cours d'eau, la terre et l'air de notre pays, n'en savent rien. Or, si ces objectifs et normes existent vraiment, toutes les industries du pays devraient les connaître.

Le gouvernement devrait également préciser comment il entend atteindre ces objectifs. C'est bien facile de dire que l'industrie se rend coupable d'abus et qu'il y aura des sanctions. C'est au gouvernement à agir. Il devra déployer plus d'efforts dans ce domaine. Je pense aux difficultés de l'exploitation minière dans le district de Kenmore, en Alberta. Il paraît qu'on a affreusement abimé le sol dans cette région. Qu'ont fait en l'occurrence le gouvernement fédéral et provincial pour aider cette industrie à réparer les dégâts causés à l'écologie?

Je me rappelle aussi être allé aux mines Hilton, dans le comté de Pontiac, près d'Ottawa, il y a deux ans, et y avoir vu d'énormes tas de déchets pierreux, résidus de l'extraction du fer. Je puis assurer à la Chambre que les exploitants de ces mines ont fait des recherches coûteuses. Ils voulaient savoir combien il en coûterait pour niveler les monceaux de pierres et de poussière entourant la mine et d'y semer de l'herbe. Les experts qu'ils ont engagés ont répondu qu'il leur en coûterait \$300 l'acre. Les exploitants de la mine ont dit aux chercheurs que c'était trop cher et qu'il fallait, ou bien trouver un moyen moins coûteux de réaliser l'opération, ou bien y renoncer tout à fait. Cette expérience n'est pas encourageante. Il faut inciter cette industrie à réparer les dégâts qu'elle cause en exploitant à ciel ouvert des mines de fer ou de charbon. Le gouvernement devrait au moins fixer des normes pour aider l'industrie à déterminer ce qu'il y a à faire.